

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**COMMUNE DE CAMPENEAC**  
**Séance du 4 Avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre Avril à vingt heures et douze minutes, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 28 mars 2024.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - SAVIGNE Pascal - DRAGON Sandra - ALIX Mathilde - JUGEL Steven - WHITE Cécile - MAHIEUX Jérémy - MORIN-DIEGO Isabelle - GRANDVALLET Chantal - PICARD Laurence - DENIS Stéphane.

Absents excusés : LARGEAU Chantal ayant donné pouvoir à LE MOIGNE Nolwenn - TRANVAUX Patrice ayant donné pouvoir à ALIX Mathilde - MOUNIER Benoît ayant donné pouvoir à MAHIEUX Jérémy - DELOURME Jean-Pierre ayant donné pouvoir à PICARD Laurence - ARGENTE Luce ayant donné pouvoir à GABARD Bruno.

Secrétaire de séance : Bruno GABARD.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

**Délibération n°2024/25**

**Objet : Vote d'une subvention de fonctionnement au budget du C.C.A.S.**

Afin d'équilibrer le budget 2024 du CCAS, il s'avère nécessaire d'attribuer à ce dernier une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 560 € :

La Commission Finances qui s'est réunie le jeudi 21 mars 2024 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, il est procédé à un vote qui donne les résultats suivants :

- |                 |                  |                           |
|-----------------|------------------|---------------------------|
| - Présents : 14 | - Pour : 19      | - Majorité absolue : 10   |
| - Votants : 19  | - Contre : 0     | - Suffrages exprimés : 19 |
|                 | - Abstention : 0 |                           |

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le versement, s'il s'avère nécessaire, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 560 € au budget du CCAS pour l'année 2024.

Pour copie conforme,

Madame Hania RENAUDIE,  
Maire.



Monsieur Bruno GABARD,  
Secrétaire de séance.